

Les **échos** du **CONSEIL MUNICIPAL de Sainte-Anne-des-Lacs!**  
 Jacinthe Laliberté [jacinthe.laliberté@journaldescitoyens.ca](mailto:jacinthe.laliberté@journaldescitoyens.ca)

**Assemblée régulière du 18 novembre 2021**

La séance du 18 novembre fut la première séance tenue par les nouveaux membres du Conseil dont la majorité avait été assermentée le 12 décembre dernier lors d'une cérémonie officielle. La séance du Conseil s'étant déroulée deux jours après la parution du jour-

nal du mois de novembre, un résumé de cette séance sera, présenté dans cette édition du mois de décembre.

**Annnonce au sujet du budget**

La mairesse Catherine Hamé Mulcair a annoncé que la séance du Conseil

dédiée au budget qui se tient habituellement en décembre, après la dernière séance du Conseil de l'année, se tiendra en janvier.

**Acquisition importante**

La Municipalité a fait l'acquisition de la propriété sise au 29, chemin des Chênes au montant de 289 000 \$. Cette propriété borde plus de 32 mètres du lac Guindon et est voisine

d'un lot dont la Municipalité est déjà propriétaire.

Un citoyen du ce secteur est venu demander de préciser les raisons de cet achat. La réponse de la mairesse fut la suivante : « Une opportunité s'est présentée. Il fut important de la saisir. Pour la suite des choses, il y aura consultation auprès des citoyens leur permettant de partager leurs

préoccupations et de proposer des orientations. »

Une autre citoyenne du même secteur, madame Laliberté, a proposé de consulter les résidents qui ont des droits d'accès et de passage ainsi que les riverains du lac Guindon avant de procéder à une consultation publique élargie.

Les **échos** du **CONSEIL MUNICIPAL de Piedmont!**  
 Émilie Corbeil [emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca](mailto:emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca)

**Assemblée régulière du 6 décembre 2021**

**Vitesse et signalisation**

Une courte assemblée en ce mois de décembre, qui s'est ouverte par la mention d'une correspondance du ministère des Transports, ce dernier ayant confirmé son refus d'installer un panneau d'arrêt à l'intersection de la sortie 58 et du chemin du Moulin, considérant que tel panneau n'est pas nécessaire. Le Conseil va étudier les solutions qui s'offrent à lui pour continuer à faire cheminer la demande. En effet, rappelons que plusieurs citoyens ont alerté les élus au sujet de la dangerosité de cette intersection.

Par ailleurs, une demande a été faite et a été refusée concernant une baisse de la vitesse maximale permise sur le tronçon de la route 117 situé entre le chemin du Pont et Sainte-Anne-des-Lacs. En 2015, le Conseil demandait au ministère de faire passer la vitesse de 90 à 70 kilomètres/heure, ce qui fut refusé. Toutefois, cette section de la 117 connaît, depuis lors, un développement soutenu. De nouveaux commerces s'y installent, ainsi qu'un développement immobilier. Le Conseil a donc décidé de soumettre une nouvelle demande.

**Dépôt de rapports**

Conformément à la loi, le rapport sur la gestion de l'eau potable pour 2020 a été déposé. La Municipalité a, dans le cadre de sa stratégie pour une utilisation responsable de l'eau potable, adopté un règlement favorisant la réduction de la consommation et entamé des recherches pour détecter les fuites afin d'éliminer le gaspillage. Par ailleurs, sa politique environnementale nous apprend que l'eau utilisée pour nettoyer les routes n'est pas puisée dans une source d'eau potable.

Toujours conformément à la loi, le rapport d'audit et de conformité, en vue de l'adoption du budget, a été déposé. Il est à noter que Piedmont est parmi les 40 % de Municipalités au Québec à se conformer parfaitement aux exigences du MAMH.

**Ressources humaines**

La Municipalité a décidé de mettre de l'avant un projet-pilote hivernal permettant à ses employés syndiqués

de travailler en mode hybride, soit de faire une ou deux journées de télétravail par semaine, le tout afin de faciliter l'embauche de main-d'œuvre formée et qualifiée.

Les taux horaires des employés du Campuces ont été ajustés et passe-

ront de 18,25 \$ de l'heure, pour un animateur; et à 25 \$ de l'heure, pour un chef de camp. En concomitance, la tarification du Campuces sera majorée de 50 \$.

**Déplacement du cours d'eau Hervé**

Le ministère des Transports ayant informé la Municipalité que le ministère de l'Environnement risquait de refuser le déplacement du cours d'eau, la Municipalité a demandé au MTQ de faire approuver un plan préliminaire par le ministère de l'Environnement, et ce, afin d'éviter

d'engager des dépenses importantes qui deviendraient inutiles en cas de refus de ce dernier.

Cet été, le Campuces a accueilli un enfant à besoins particuliers, engageant des frais de plus de 7000 \$. Or, ce dernier étant résident de Saint-Sauveur, il fut demandé à la Ville de Saint-Sauveur de payer la facture. Cette dernière ayant refusé, Piedmont a résolu de s'en acquitter.

**Loisirs, sports et plein air**

Encore cet hiver, l'accès au Parc linéaire sera offert gratuitement. Les inscriptions pour le hockey sont

commencées et les citoyens sont invités à consulter le site web de la Municipalité pour connaître la disponibilité des activités d'hiver au parc Gilbert-Aubin, soit la glissade, l'anneau de glace et la patinoire.

L'agrandissement prévu de la salle communautaire rend nécessaire une expertise en ingénierie et un mandat pour services professionnels fut octroyé, au coût de 32 000 \$ plus les taxes applicables.

Prochaine assemblée régulière, le 10 janvier.

**Pour les enfants de Piedmont**

**Un coucou du Père Noël**



Émilie Corbeil  
[emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca](mailto:emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca)

**Le 12 décembre, les enfants de Piedmont ont été gracieusement invités par la Municipalité à passer de beaux moments aux Glissades des Pays-d'en-Haut. Sous le soleil, ils ont profité d'un chocolat chaud agrémenté de guimauves et ont reçu la visite du Père Noël, venu leur faire un coucou en hélicoptère.** – Photos: Émilie Corbeil

